



Fédération
culturelle
canadienne-
française

Mémoire de la Fédération culturelle canadienne-française

Déposé dans le cadre des consultations menées par le
ministère de l'Environnement, du Changement climatique et de la
Nature sur la version préliminaire de la Stratégie fédérale de
développement durable de 2026-2029

Produit par Sylvie Meste, consultante en affaires culturelles

12 mai 2026

Sommaire

| | |
|--|----|
| 1. PRÉSENTATION DE LA FCCF | 1 |
| 1.1 Mandat et rôle politique | 1 |
| 1.2 Groupes et réalités représentées | 1 |
| 1.3 Intérêt à intervenir sur la Stratégie fédérale de développement durable..... | 1 |
| | |
| 2. SOMMAIRE..... | 2 |
| | |
| 3. APPRÉCIATION GÉNÉRALE DE LA STRATÉGIE PRÉLIMINAIRE..... | 3 |
| 3.1 Forces identifiées | 3 |
| 3.2 Limites structurelles | 3 |
| | |
| 4. ANALYSE D’OBJECTIFS CIBLÉS DE LA STRATÉGIE PRÉLIMINAIRE | 5 |
| 4.1 Objectif 1.1 : Améliorer la confiance envers le gouvernement..... | 5 |
| 4.2 Objectif 1.2 : Renforcer la culture et l’identité canadiennes..... | 5 |
| 4.3 Objectif 1.3 : Réduire la pauvreté au Canada | 8 |
| 4.4 Objectif 2.1 : Bâtir une économie productive à faibles émissions de carbone..... | 9 |
| 4.5 Objectif 3.2 : Soutenir l’adaptation aux changements climatiques..... | 10 |
| 4.6 Objectif 3.5 : Réduire et gérer les déchets..... | 11 |
| | |
| 5. RECOMMANDATIONS DE LA FCCF | 12 |
| | |
| 6. CONCLUSION | 13 |
| | |
| 7. ANNEXE..... | 14 |

1. PRÉSENTATION DE LA FCCF

1.1 Mandat et rôle politique

Basée à Ottawa, la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) valorise et défend depuis près de 50 ans la place des arts et de la culture dans l'espace francophone canadien et acadien. En tant que voix politique, la FCCF a pour mission de se concerter avec son réseau pancanadien de membres, de développer des partenariats stratégiques et d'explorer les pratiques innovantes pour agir et rayonner sur le terrain.

Les champs d'intervention de la FCCF consistent à :

- Veiller à la mise en œuvre effective de la *Loi sur la diffusion continue en ligne* et de la *Loi sur les langues officielles*, dont l'application de la Partie VII. Ces efforts visent à favoriser la création, le rayonnement et la découvrabilité de la diversité des expressions culturelles francophones.
- S'assurer du financement adéquat et stable pour tout l'écosystème afin de propulser l'innovation, de consolider les capacités des organismes et de protéger la souveraineté culturelle canadienne.
- Positionner le secteur des arts et de la culture comme un moteur essentiel de développement durable, tant économique que social. Partout au pays et dans toutes les disciplines, les membres de la FCCF et leurs réseaux fournissent des services essentiels à la vitalité de leurs communautés.

1.2 Groupes et réalités représentées

Le réseau national de la FCCF compte 22 organismes membres actifs partout au Canada, dont :

- 14 organismes provinciaux et territoriaux impliqués dans le développement culturel et artistique ;
- 7 organismes nationaux représentant les arts médiatiques, les arts visuels, la chanson, la musique, l'édition et le théâtre ;
- 1 regroupement pancanadien de diffuseurs des arts de la scène.

En 2021, le secteur des arts et de la culture en francophonie canadienne (hors Québec) employait plus de 36 100 personnes. En 2023, son impact sur le PIB s'élevait à plus de 6 milliards de dollars.

Les services essentiels offerts sur le terrain par les membres de la FCCF permettent au grand public d'avoir accès à leur culture. Ils propulsent également les artistes, depuis leurs débuts jusqu'à leur professionnalisation, et contribuent directement à la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) ainsi qu'à leur capacité de vivre en français. Ces services favorisent aussi l'inclusion des diversités.

1.3 Intérêt à intervenir sur la Stratégie fédérale de développement durable

La FCCF travaille avec ses partenaires institutionnels fédéraux afin de trouver des solutions aux enjeux de développement durable dans les secteurs artistique et culturel de la francophonie, tout en contribuant à l'élaboration des politiques publiques.

Cette relation de travail se concrétise notamment par l'*Entente de collaboration pour le développement des arts et de la culture des communautés francophones en situation minoritaire du Canada*, renouvelée en octobre 2024. Elle s'inscrit également dans les engagements de la FCCF à soutenir les droits culturels et à faire reconnaître la culture comme un objectif de développement durable à part entière. Cette approche s'aligne sur les travaux actuels de l'UNESCO et sur l'Agenda post-2030.

2. SOMMAIRE

Dans un contexte marqué par l'incertitude économique, l'urgence climatique et la nécessité de soutenir une croissance viable, la **Stratégie fédérale de développement durable de 2026-2029 (SFDD)** représente un levier central pour orienter l'action publique vers un modèle plus résilient et inclusif.

Toutefois, dans sa forme actuelle, elle ne reconnaît pas pleinement le rôle structurant de la culture ni la contribution stratégique des CFSM à l'atteinte des objectifs de développement durable.

La Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) souligne que la culture constitue un pilier transversal du développement durable.

La culture agit à la fois comme vecteur de cohésion sociale, moteur d'innovation, levier de transition écologique et facteur de vitalité démocratique. Par ailleurs, les CFSM doivent être considérées comme des écosystèmes culturels dynamiques et des acteurs clés de cette transition. Elles contribuent à la diversité des expressions culturelles ainsi qu'à la transformation durable des territoires.

Dans le cadre de sa mission, l'analyse de la FCCF met en évidence certaines limites de la SFDD :

- Intégration insuffisante des pratiques et expertises culturelles dans les objectifs et les stratégies de mise en œuvre
- Absence d'indicateurs probants permettant de mesurer les contributions des arts et de la culture à l'atteinte des objectifs et des cibles
- Reconnaissance limitée des réalités spécifiques des CFSM et de leurs défis dans l'accès aux services en français
- Mobilisation d'un nombre limité d'acteurs culturels comme partenaires de mise en œuvre de la SFDD

Afin de renforcer la portée et la cohérence de la SFDD, la FCCF recommande de :

- Positionner la culture comme dimension transversale aux trois piliers de développement durable
- Reconnaître explicitement les CFSM comme agents structurants du développement durable
- Développer des indicateurs culturels mesurables se rapportant aux cibles et aux objectifs pertinents de la SFDD
- Mobiliser un plus grand nombre d'acteurs culturels comme partenaires de mise en œuvre de la SFDD

La prise en compte de ces recommandations permettrait d'améliorer la cohérence des politiques publiques et de soutenir la résilience des communautés. Elle permettrait également de maximiser l'impact des actions gouvernementales. Ainsi, le gouvernement du Canada se doterait d'une approche plus inclusive, durable et alignée avec ses engagements nationaux et internationaux.

3. APPRÉCIATION GÉNÉRALE DE LA STRATÉGIE PRÉLIMINAIRE

La sixième SFDD s'inscrit dans un environnement mondial en mutation, caractérisé par l'intensification des changements climatiques, l'insécurité socio-économique et des tensions géopolitiques. Elle vise à orienter l'action publique en conciliant développement économique, équité sociale et transition écologique. Elle s'arrime également aux divers engagements du Canada, dont le *Programme de développement durable à l'horizon 2030* (Programme 2030).

La SFDD devient ainsi un levier stratégique central. Elle permet de renforcer la capacité du Canada à orienter les transformations nécessaires vers des modèles durables, en mobilisant l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et culturels.

3.1 Forces identifiées

- **Une approche intégrée du développement durable**
La SFDD articule de manière cohérente les dimensions environnementale, sociale et économique, favorisant une vision globale et structurante de l'action publique.
- **Un arrimage clair avec les engagements internationaux**
La SFDD s'inscrit explicitement dans le cadre du Programme 2030, renforçant la cohérence de ses interventions avec les 17 Objectifs de développement durable (ODD).
- **Une reconnaissance émergente de la culture comme levier de cohésion et d'identité**
L'objectif 1.2 permet à la SFDD d'intégrer des dimensions liées à la culture, notamment à travers les enjeux d'identité, de diversité et d'inclusion. Bien que partielle, cette reconnaissance ouvre la voie à une meilleure mobilisation du secteur culturel comme vecteur de développement durable, et ce, particulièrement pour renforcer la vitalité des communautés et la cohésion sociale.
- **Une priorisation de la transition climatique et énergétique**
La lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à leurs effets occupent une place centrale, orientant les politiques publiques et la résilience des territoires.
- **Une volonté de renforcer la résilience économique et sociale**
La SFDD soutient une croissance durable et inclusive, en réponse aux incertitudes socio-économiques et aux inégalités.

3.2 Limites structurelles

- **Une reconnaissance encore trop limitée de la culture comme levier de développement durable**
La SFDD intègre la culture à travers certains objectifs sociaux liés à l'identité et à l'inclusion. Toutefois, elle ne la positionne pas pleinement comme un levier transversal du développement durable. Par conséquent, la SFDD ne respecte pas pleinement les engagements internationaux du Canada en matière de culture et de développement durable : notamment la signature de *la Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* ainsi que les prises de position adoptées lors des éditions du MONDIACULT 2022 et 2025.

- **Un déficit d'intégration des réalités spécifiques des CFSM**
Malgré des engagements en matière d'équité et d'inclusion, de référence à la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, la stratégie demeure peu explicite quant aux défis particuliers des CFSM, notamment en matière d'accès aux services publics en français, de vitalité culturelle et de développement économique adapté.
- **Une sous-exploitation du potentiel de la culture dans la transition écologique**
La SFDD reconnaît l'importance de la transition verte, mais mobilise encore insuffisamment les acteurs culturels comme vecteurs de sensibilisation, d'innovation sociale et de transformation des comportements, particulièrement dans les milieux minoritaires.
- **Un arrimage partiel entre développement économique durable et secteur culturel**
Les mesures visant la croissance propre et l'innovation ne tiennent pas pleinement compte des dynamiques du secteur culturel, notamment en contexte francophone minoritaire, où les enjeux de découvrabilité, de financement, de conditions de travail et de filet social sont cruciaux.
- **Un potentiel de cohésion sociale et territoriale à renforcer par la culture**
La SFDD met de l'avant la cohésion sociale, mais pourrait reconnaître davantage le rôle stratégique de la culture dans le renforcement du sentiment d'appartenance, de la participation citoyenne et de la vitalité des territoires. En ce sens, l'identification d'un seul indicateur culturel pour la majorité des cibles de la SFDD s'avère une approche méthodologique réductrice qui devrait être rectifiée. La SFDD gagnerait à se doter de plusieurs indicateurs culturels.

4. ANALYSE D'OBJECTIFS CIBLÉS DE LA STRATÉGIE PRÉLIMINAIRE

La FCCF cible six objectifs stratégiques qui soutiennent l'inclusion sociale ainsi que l'épanouissement culturel, identitaire et socioéconomique de la société canadienne. Cette analyse met également en lumière l'apport transversal de la culture dans un cadre global de développement durable.

4.1 Objectif 1.1 : Améliorer la confiance envers le gouvernement

Cet objectif vise à renforcer la transparence, la reddition de comptes et la participation citoyenne, qui constituent des fondements d'une gouvernance durable. En améliorant la confiance envers les institutions, il favorise l'adhésion collective aux politiques publiques, condition clé pour la mise en œuvre efficace des transitions écologique, sociale et économique.

Cet objectif met l'accent sur l'accès à l'information, la qualité des services et la participation publique aux décisions. Aussi, pour appuyer concrètement la gouvernance durable, la SFDD devra s'appuyer sur des données probantes et à jour. La société civile, qui joue un rôle de premier plan dans la définition des orientations stratégiques de la SFDD, doit également avoir accès à cette information. Dans sa version actuelle, la **stratégie de mise en œuvre 1.1.1.4** de la SFDD aborde l'**accessibilité des données fédérales au public** dans le seul but d'améliorer la confiance du public envers le gouvernement du Canada.

Or, l'amélioration de l'accès aux données, tout comme la qualité des données accessibles au public, devrait être prise en compte dans les stratégies de mise en œuvre de l'ensemble des cibles et des objectifs de la SFDD.

4.2 Objectif 1.2 : Renforcer la culture et l'identité canadiennes

Le texte de l'objectif est cohérent dans son principe, puisqu'il reconnaît que la culture est essentielle au développement durable. Il établit également un lien entre culture, identité, langues officielles, cultures autochtones et cohésion sociale. Toutefois, il demeure insuffisamment explicite sur trois dimensions :

- le rôle structurant des CFMS, notamment en raison de leur expertise dans le positionnement de la culture comme pilier de développement durable de leurs communautés ;
- l'accès équitable à la participation culturelle ;
- la découvrabilité des contenus culturels canadiens et francophones dans l'environnement numérique.

Or, la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* engage le gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement des CFMS et à appuyer leur développement. En effet, la culture ne constitue pas seulement un vecteur d'identité et de cohésion sociale ; **elle est aussi une condition de vitalité démocratique, linguistique et territoriale**. À cet égard, les CFMS jouent un rôle essentiel dans l'expression de la diversité canadienne et dans la transmission intergénérationnelle de la langue, de la mémoire et des pratiques culturelles. Le développement durable du Canada doit donc s'appuyer sur des mesures concrètes pour soutenir la création, la diffusion, l'accessibilité et la découvrabilité des contenus culturels francophones. Cela est particulièrement important à l'extérieur du Québec, où le français est en situation minoritaire.

Propositions de la FCCF pour le renforcement de l'Objectif 1.2

Nous recommandons de scinder le libellé de la stratégie de mise en œuvre 1.2.1.1 en deux parties :

- La promotion du dialogue interculturel ;
- Le soutien à la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

En effet, le dialogue interculturel, par définition, concerne l'ensemble des communautés culturelles du Canada, incluant les CLOSM. À ce titre, il devrait faire l'objet d'une stratégie de mise en œuvre distincte de celle visant le soutien à la vitalité des CLOSM.

Nous recommandons aussi que cette stratégie de mise en œuvre portant sur les CLOSM mentionne explicitement **le déclin du français et ainsi que le besoin de mesures spécifiques pour les communautés francophones**, comme le reconnaît la *Loi sur les langues officielles* modernisée. Cette reconnaissance devrait également inclure les CFMS.

Nous soulignons également **le caractère réducteur des mesures liées aux cibles 1.2.1 et 1.2.2**. En effet, les deux indicateurs mentionnés ne permettent pas de mesurer pleinement la contribution de la culture au développement durable. L'ajout d'indicateurs mesurant la participation culturelle, l'accès aux contenus artistiques ou la vitalité des langues est crucial afin d'évaluer les impacts des politiques publiques sur les écosystèmes culturels. Ces indicateurs permettraient également de mieux mesurer le rôle transversal de la culture comme levier de développement durable au sein des communautés.

La FCCF soumet ci-après des propositions visant à clarifier les stratégies de mise en œuvre, à bonifier les cibles et à ajouter des indicateurs culturels.

Évolution de la Stratégie de mise en œuvre 1.2.1.1 vers deux nouvelles stratégies

AJOUT : Stratégie de mise en œuvre 1.2.1.1 : Promouvoir le dialogue interculturel afin de favoriser le sentiment d'appartenance et de renforcer l'identité canadienne.

AJOUT : Stratégie de mise en œuvre 1.2.1.2 : Soutenir la vitalité des CLOSM, particulièrement celle des CFMS en raison du déclin du français au Canada et en Amérique du Nord, afin de favoriser le sentiment d'appartenance et de renforcer l'identité canadienne.

Bonification des libellés des Stratégies de mise en œuvre 1.2.2.2 et 1.2.2.3

Stratégie de mise en œuvre 1.2.2.2 : Soutenir la recherche dans le secteur culturel, promouvoir l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et aux possibilités d'emploi et contribuer à l'amélioration des conditions de travail, **incluant le filet social ***, afin qu'un plus grand nombre de personnes puissent contribuer à l'économie créative et culturelle du Canada.

Stratégie de mise en œuvre 1.2.2.3 : Faciliter l'accès et la consultation du contenu canadien, **notamment francophone *** sur les plateformes numériques afin d'accroître la compétitivité des industries et des produits créatifs et culturels du Canada sur les marchés nationaux et internationaux.

* Ajout de texte

Reformulation de la cible 1.2.2 et ajout d'indicateurs culturels

Indicateurs additionnels à la Cible 1.2.1 :

- Accès aux activités artistiques et culturelles et participation à celles-ci, notamment au sein des communautés francophones en situation minoritaire.
- Mesure de la découvrabilité du contenu culturel canadien et francophone sur les plateformes numériques.

Nouveau libellé pour la Cible 1.2.2 : Accroître la contribution économique du secteur culturel canadien tout en améliorant l'accès équitable à la participation culturelle et le sentiment d'appartenance de la population au Canada.

Indicateur additionnel à la Cible 1.2.2 :

- Taux de participation aux activités artistiques, culturelles ou patrimoniales, avec ventilation selon le revenu, la région, la langue officielle, le handicap et l'appartenance à un groupe méritant l'équité.

4.3 Objectif 1.3 : Réduire la pauvreté au Canada

L'objectif 1.3 s'ancre dans la *Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*. Il reprend la cible fédérale de réduction de 50 % par rapport à 2015 et utilise la mesure du panier de consommation comme seuil officiel de pauvreté. Cela dit, le texte reste trop centré sur le revenu. En effet, **la pauvreté ne se résume pas à l'insuffisance de revenu**. Le texte actuel ne relie pas assez la réduction de la pauvreté à la participation culturelle, communautaire et sociale, alors que l'exclusion sociale fait pleinement partie de cette réalité.

Propositions de la FCCF pour le renforcement de l'Objectif 1.3

Reformulation de la Stratégie de mise en œuvre 1.3.1.2

Stratégie de mise en œuvre 1.3.1.2 : Soutenir la réduction des disparités en matière de santé, d'avantages et de services, ainsi que l'amélioration des possibilités d'emploi, des résultats scolaires et du bien-être général. Cela passerait notamment par des investissements dans la formation, le développement des compétences et le renforcement du filet social pour l'ensemble de la population canadienne.

→ **Inclure dans les ministères visés : Emploi et Développement Social Canada**

Ajout de deux nouvelles Stratégies de mise en œuvre

AJOUT : Stratégie de mise en œuvre 1.3.1.5 : Soutenir des mesures communautaires de proximité qui réduisent l'isolement social et renforcent la participation à la vie collective, notamment par l'accès à la culture, à la littératie, au numérique, au transport et aux espaces communautaires, afin de prévenir l'exclusion durable.

AJOUT : Stratégie de mise en œuvre 1.3.1.6 : Développer des approches adaptées aux personnes ayant des revenus faibles, variables ou intermittents, notamment les personnes travaillant à leur compte, sous contrat, de façon saisonnière ou sous des statuts hybrides, afin de mieux prévenir les épisodes de pauvreté et de renforcer la sécurité économique.

→ **Inclure dans les ministères visés : Emploi et Développement Social Canada**

Ajout d'indicateur

Étant donné que la SFDD reconnaît déjà que la pauvreté touche de façon disproportionnée certains groupes, les indicateurs devraient refléter cette réalité.

Indicateur additionnel à la Cible 1.3.1 :

- Taux de pauvreté et de privation matérielle ventilés selon l'identité autochtone, la racialisation, le handicap, le sexe, l'âge, la région et l'appartenance à une CLOSM.

4.4 Objectif 2.1 : Bâtir une économie productive à faibles émissions de carbone

La SFDD met de l'avant une vision systémique pour la croissance économique. Elle valorise notamment l'innovation et les chaînes de valeur, tout en ouvrant la voie à des secteurs émergents.

Toutefois, **le secteur culturel et créatif n'est pas reconnu comme un acteur de l'économie verte** malgré l'adoption de pratiques culturelles écoresponsables (éco-conception, production durable, mutualisation) dans ses activités culturelles. De ce fait, le secteur culturel n'est pas intégré aux chaînes de valeur connexes ni reconnu comme un secteur économique innovant.

Cela se traduit par l'invisibilité des **pratiques culturelles** dans les stratégies d'innovation, dont celles des communautés francophones en situation minoritaire. La logique technologique développée au sein de la SFDD ne prend pas en compte les **changements de comportements et de valeurs**, pourtant déjà au cœur des transitions culturelles.

Propositions de la FCCF pour le renforcement de l'Objectif 2.1

Ajout à la description de l'Objectif 2.1

Le secteur culturel et créatif est reconnu comme un contributeur à la transition vers une économie sobre en carbone, notamment par ses pratiques écoresponsables, sa capacité d'innovation et son rôle dans l'évolution des comportements.

Les initiatives culturelles et artistiques servent à sensibiliser, mobiliser et accompagner les changements de comportements nécessaires à la transition écologique.

Bonification du libellé de la Stratégie de mise en œuvre 2.1.1.3

Stratégie de mise en œuvre 2.1.1.3 : Investir dans les infrastructures **culturelles** *, économiques, de transport et de communication afin d'améliorer l'accessibilité ainsi que l'efficacité et la durabilité de la circulation des biens, **des services** *, des personnes, de l'information et des idées.

* Ajout de texte

4.5 Objectif 3.2 : Soutenir l'adaptation aux changements climatiques

L'objectif 3.2 vise à renforcer la résilience des communautés, à améliorer la gestion des risques climatiques et à favoriser l'adaptation des infrastructures face aux impacts des changements climatiques. Il présente des forces notables, notamment son approche territoriale, l'importance accordée aux dynamiques communautaires et la reconnaissance des communautés vulnérables selon les contextes.

Toutefois, sous l'angle de la culture et des CFMS, certaines limites importantes demeurent. **L'objectif ne prend pas en compte les dimensions culturelles de la résilience et ne reconnaît pas le rôle des acteurs culturels comme relais d'adaptation au sein des communautés. De plus, les stratégies proposées rendent peu visibles les réalités linguistiques et identitaires.** Enfin, il accorde une attention insuffisante aux savoirs culturels et aux pratiques locales, pourtant essentiels pour soutenir la transformation des comportements.

Propositions de la FCCF pour le renforcement de l'Objectif 3.2

Ajout à la description de l'Objectif 3.2

Les stratégies d'adaptation reconnaissent le rôle de la culture, des pratiques artistiques et du patrimoine dans le renforcement de la résilience des communautés.

Ajout de deux nouvelles Stratégies de mise en œuvre

AJOUT : Stratégie de mise en œuvre 3.2.1.4 : Soutenir le rôle clé des organismes culturels, notamment ceux issus des CFMS, comme vecteurs de mobilisation communautaire.

→ **Inclure dans les ministères visés : Patrimoine canadien et Environnement et Changement climatique Canada**

AJOUT : Stratégie de mise en œuvre 3.2.1.5 : Intégrer les organismes culturels dans l'élaboration de plans d'adaptation locaux, de stratégies de sensibilisation et d'approches créatives pour sensibiliser la population canadienne à la nécessité et aux avantages liés à la décarbonation de l'économie.

→ **Inclure dans les ministères visés : Patrimoine canadien et Environnement et Changement climatique Canada**

4.6 Objectif 3.5 : Réduire et gérer les déchets

L'objectif 3.5, qui vise à réduire et gérer les déchets, s'articule autour de la promotion de l'économie circulaire, de la réduction à la source des déchets et du renforcement de la responsabilité des producteurs. Il se distingue par son alignement avec les principes de circularité et par l'adoption d'une approche systémique de la gestion des ressources.

Cependant, nous soulevons un angle mort : **la réduction des déchets est abordée de manière technique, sans mobiliser les dynamiques culturelles.**

En effet, l'objectif ne reconnaît pas les pratiques culturelles déjà à l'œuvre en matière de réemploi, de mutualisation et de sobriété. Le rôle du secteur culturel dans la réduction des déchets liés aux activités événementielles et aux processus de production demeure également peu visible. Enfin, les leviers culturels susceptibles d'influencer les comportements en matière de consommation et de gestion des matières résiduelles sont peu mobilisés.

Propositions de la FCCF pour le renforcement de l'Objectif 3.5

Ajout à la description de l'Objectif 3.5

Les pratiques culturelles, incluant l'éco-conception, la mutualisation des ressources et la réduction des déchets dans les activités artistiques et événementielles, contribuent à l'économie circulaire.

Les initiatives culturelles sont mobilisées pour promouvoir des comportements responsables en matière de consommation et de gestion des déchets.

Bonification du libellé de la Stratégie de mise en œuvre 3.5.1.2

Stratégie de mise en œuvre 3.5.1.2 : Soutenir les progrès en matière de réduction, de recyclage et de réutilisation des déchets en évaluant le flux national de déchets, en développant de nouvelles technologies et en investissant dans l'innovation afin de stimuler la transformation du marché. Cette stratégie devrait également **s'inspirer des pratiques novatrices mises en place dans divers secteurs d'activités, notamment dans le secteur culturel et artistique,** * et favoriser les marchés secondaires pour les matériaux récupérés, recyclés et reconditionnés afin de réduire la quantité de déchets envoyés à l'élimination.

* Ajout de texte

Ajout d'une nouvelle Stratégie de mise en œuvre

AJOUT : Stratégie de mise en œuvre 3.5.1.3 : Adapter les mesures aux réalités des communautés, notamment celles des régions éloignées et les CFMS qui font face à des structures limitées et à des coûts logistiques plus élevés.

5. RECOMMANDATIONS DE LA FCCF

Intégrer la culture comme dimension transversale aux trois piliers du développement durable

Depuis plusieurs années, les discussions et les recommandations formulées par l'UNESCO prônent l'intégration de la culture comme levier transversal dans la mise en œuvre des ODD.

Lors de la *Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable* (MONDIACULT 2022), les ministres de la Culture des États membres de l'UNESCO, dont le Canada, ont adopté une déclaration plaidant « pour un ancrage systémique de la culture dans les politiques publiques, par l'adaptation des stratégies et cadres de développement aux niveaux international, régional, sous-régional, national et local [...] en tant que vecteur et moteur de résilience en faveur de l'inclusion sociale et de la croissance économique, de l'éducation, de l'emploi, de la santé et du bien-être émotionnel, de la réduction de la pauvreté, de l'égalité entre les genres, de la durabilité environnementale, [...] tout en soutenant des modèles de développement économique et social adaptés au contexte. » (référence en annexe)

La FCCF recommande de bonifier la structure de la SFDD en intégrant explicitement la dimension culturelle à ces objectifs.

Reconnaître explicitement les CFMSM comme des agents structurants

Au sein des CFMSM, la culture, reconnue comme secteur essentiel dans la modernisation de la *Loi sur les langues officielles* en 2023, joue un rôle structurant. Elle constitue un vecteur central de transmission linguistique, de construction identitaire, de participation démocratique et de développement économique.

Les organismes culturels, les lieux de diffusion, les réseaux associatifs et les initiatives artistiques agissent comme de véritables infrastructures sociales de proximité. Ils contribuent à la rétention des populations, à l'attractivité des territoires et à la vitalité des écosystèmes locaux. À ce titre, les CFMSM possèdent une rare expertise en matière de positionnement de la culture comme vecteur de leur développement durable.

Or, la SFDD aborde les réalités des communautés essentiellement sous l'angle de l'inclusion et de l'accès aux services, sans reconnaître les spécificités culturelles et linguistiques qui structurent ces milieux. Cette approche tend à homogénéiser les enjeux et à invisibiliser les dynamiques propres aux CFMSM. Elle limite également la capacité de mobiliser les acteurs culturels comme partenaires stratégiques dans la mise en œuvre des politiques de développement durable.

Développer des indicateurs culturels mesurables

La SFDD ne prévoit aucun suivi concernant, par exemple, la participation culturelle, l'accès aux contenus artistiques ou la vitalité des langues. Cette lacune empêche notamment de mesurer la contribution de la culture au développement durable.

Elle rend également difficile l'évaluation des impacts des politiques publiques sur les écosystèmes culturels et limite la capacité des administrations ministérielles à intégrer la culture dans les arbitrages budgétaires et les priorités d'intervention.

Mobiliser les acteurs culturels comme partenaires de mise en œuvre de la SFDD

Même si la SFDD s'adresse explicitement aux ministères fédéraux, sa mise en œuvre dépend directement de la force des liens entretenus par ces ministères avec l'ensemble des acteurs de la société civile avec qui ils traitent. À ce titre, les organismes de la société civile, incluant les organismes artistiques et culturels, devraient entre autres être identifiés comme des partenaires en mise en œuvre.

6. CONCLUSION

Les recommandations de la FCCF visent un ajustement ciblé de la version préliminaire de la SFDD, sans en modifier l'architecture générale. Elles cherchent à corriger un angle mort structurant : **positionner la culture comme un levier concret, mesurable et mobilisable au service d'un développement durable inclusif et ancré dans les réalités canadiennes.**

La version préliminaire de la SFDD 2026–2029 constitue une base solide pour orienter l'action gouvernementale en matière de développement durable. Toutefois, en ne reconnaissant pas explicitement la culture comme levier transversal, elle se prive d'un outil stratégique majeur.

De plus, cette reconnaissance est conforme aux engagements internationaux du Canada et consolide son leadership international en matière de protection et de promotion de la diversité des expressions culturelles et de développement durable.

Afin de renforcer la cohérence et l'efficacité de la SFDD, il apparaît essentiel de reconnaître explicitement la culture comme un levier transversal du développement durable et de l'associer aux objectifs de la stratégie. Cette reconnaissance favorise un meilleur arrimage des politiques culturelles, sociales, économiques et environnementales, tout en valorisant la contribution des acteurs culturels à l'atteinte des objectifs de la SFDD.

Dans le contexte des CFSM, du renouvellement de *l'Entente de collaboration pour le développement des arts et de la culture des communautés francophones en situation minoritaire du Canada* en 2024 et de la modernisation de la *Loi sur les langues officielles* en 2023, cette affirmation est particulièrement nécessaire. **Elle permet de positionner leurs écosystèmes culturels comme des infrastructures essentielles de développement, de soutenir leur rôle dans la vitalité des communautés et de renforcer la diversité culturelle du Canada dans son ensemble.**

Plus largement, une meilleure prise en compte de la culture contribue à enrichir la compréhension du développement durable, en y alliant des dimensions liées au sens, à l'identité, à la créativité et à la participation citoyenne.

Dans un contexte marqué par de profondes transformations sociales, économiques et technologiques, par le déclin de la langue française et par la nécessité de renforcer la cohésion des communautés, l'intégration de la culture apparaît non seulement pertinente, mais essentielle. Elle constitue une condition incontournable pour assurer un développement durable véritablement inclusif, équitable et ancré dans les réalités des territoires.

Forte de son expertise et de son vaste réseau pancanadien d'organismes artistiques et culturels, la FCCF est reconnue pour son rayonnement et sa capacité de mobilisation au sein des communautés francophones en situation minoritaire.

En cohérence avec ses actions visant à soutenir la reconnaissance des droits culturels et le positionnement de la culture comme dimension fondamentale du développement durable, elle se tient à la disposition de ses partenaires gouvernementaux pour collaborer au déploiement de la *Stratégie fédérale de développement durable de 2026-2029.*

7. ANNEXE

Références stratégiques

- **Entente de collaboration pour le développement des arts et de la culture des communautés francophones en situation minoritaire du Canada – Octobre 2024**
<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/publications/ent-collab-minor-2024-28.html>
- **Engagement des ministres de la Culture – MONDIACULT 2025**
https://www.unesco.org/sites/default/files/medias/fichiers/2025/09/FR%20MONDIACULT%20Document_final%2027.09.25.pdf?hub=171169
- **Engagement des ministres de la Culture – MONDIACULT 2022**
https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000382887_fre
- **Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 : Aller de l'avant ensemble – 2021**
<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/programme-2030/aller-avant.html>
- **La culture dans la mise en œuvre de l'agenda 2030 – Septembre 2019**
https://culture2030goal.net/sites/default/files/2022-03/culture2030goal_fr_ExRes.pdf